

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0775**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Tracol et appartenant aux consorts Bertrand

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0775**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Tracol et appartenant aux consorts Bertrand**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de Tracol à Charbonnières les Bains, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 248 de la section AI, d'une superficie de 14 mètres carrés, appartenant aux consorts Bertrand et située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les consorts Bertrand céderaient ce terrain leur appartenant, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Tracol à Charbonnières les Bains et appartenant aux consorts Bertrand.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera imputée sur l'opération de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009 pour 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - en recettes : compte 132 800 - fonction 822,
- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.